



GUIDE DE PROCÉDURE
DE LA
TELEDECLARATION DES COTISATIONS CDG

Octobre 2021

Coordonnées dédiées à la télédéclaration :
Comptabilité – Tel : 05 59 90 35 73 – Email : teledclaration@cdg-64.fr

ACCÉDEZ A LA TELEDECLARATION

The screenshot shows the website www.cdg-64.fr. The main navigation menu includes: Annuaire des Maires, Maison des Communes, Agence Publique de Gestion Locale, Association des Maires et Présidents, Comité d'Action Sociale du Personnel Territorial. The central header features the CDG64 logo and the text 'CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE des Pyrénées-Atlantiques'. A search bar is labeled 'ESPACE COLLECTIVITES'. The navigation menu has the following items: LE CDG64 (selected), EMPLOI ET RECRUTEMENT, CONCOURS ET EXAMENS, CARRIERES ET RH, INSTANCES CONSULTATIVES, PROTECTION SOCIALE ET RETRAITE, SANTE ET CONDITIONS DE TRAVAIL, OBSERVATION ET PROSPECTIVE, REFÉRENT DÉONTOLOGIQUE. The sidebar on the left contains: Présentation, Organisation (Le Conseil d'Administration), Les services, missions et tarification, Télédéclarations - Cotisations CDG 64, Contact et accès au CDG 64, Recueil, and Coordonnées des organisations syndicales. A banner below the menu reads 'Ouverture de nouveaux droits d'accès sur le logiciel CIRIL' with a 'Lire la suite...' button. Below this is a 'COVID-19' section with a red background and the text 'CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX DOCUMENTS ET INFORMATIONS UTILES COVID-19'. Three main content blocks are visible: 'Calendriers' (Concours & examens) with an image of people at a desk and a button 'ACCÉDER AUX CALENDRIERS'; 'Actualités' (Concours & examens) with a date '12/10 2021' and a headline 'Mutualisation régionale des concours : on parle de la région...' and a button 'VOIR TOUTES LES ACTUALITES'; and 'emploi-territorial.fr' (LE PORTAL DE L'EMPLOI PUBLIC TERRITORIAL) with a button 'ACCÉDER AU PORTAIL'.

- Accédez au site de télédéclaration des cotisations à partir du site internet du CDG64 (www.cdg-64.fr) en cliquant sur le menu « LE CDG64 – Télédéclarations – Cotisations CDG64 »

IDENTIFICATION

Centre de Gestion 64 - Télédéclaration des cotisations

Identification

Saisissez les identifiants de votre collectivité!

Identifiant

Mot de passe

Connexion

Déclaration

Définir la périodicité

Calendrier des déclarations

Historique des déclarations

Changer votre mot de passe

F.A.Q.

Consultez la notice

Déconnexion

© 2008, Le centre des gestions des Pyrénées-Atlantiques - Tous droits réservés.

- Vos identifiants vous ont été fournis par courrier.
- Renseignez les zones « Identifiant » et « Mot de passe » puis cliquez sur le bouton « Connexion ». Veillez à respecter les majuscules et les minuscules.

SAISIE DE DECLARATION

- La périodicité de vos déclarations dépend de l'effectif de votre collectivité :
 - 1 à 9 agents : déclaration trimestrielle
 - 10 et plus : déclaration mensuelle

- La modification de la périodicité de versement des cotisations n'est possible qu'avant l'établissement de votre première déclaration annuelle. Vous y accédez en cliquant sur le menu "Définir la périodicité".

Centre de Gestion 64 - Télédéclaration des cotisations

Saisie de la déclaration

Collectivité : test
 Numéro d'adhérent : 12000
 Périodicité : Mensuelle
 Période : Janvier 2014 - Date limite : Du 01/01/2014 au 31/01/2014

	ASSIETTE	TAUX (Cotisation obligatoire de 0,80% + additionnelle de 0,50%)	MONTANT COTISATION
Fonctionnaires CNRACL	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="1.30 %"/>	<input type="text" value="0 €"/>
Agents soumis au régime général	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="1.30 %"/>	<input type="text" value="0 €"/>
Cumul d'emplois	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="1.30 %"/>	<input type="text" value="0 €"/>
Le montant total est modifiable avec une tolérance de 2 euros par rapport au total calculé			Total <input type="text" value="0 €"/>

Commentaire :

Toutes les collectivités affiliées au Centre de Gestion sont concernées.
 L'assiette de cotisation correspond aux éléments de rémunération apparaissant sur le bordereau URSSAF au titre de l'assurance maladie.
 Les seules exceptions sont les indemnités des élus et les rémunérations versées aux contractuels de droit privé (par exemple, apprentis, contrats d'accompagnement à l'emploi, contrats d'avenir).

© 2008, Le centre des gestions des Pyrénées-Atlantiques - Tous droits réservés.

- Renseignez les zones « Assiette » vous concernant. Les montants sont calculés automatiquement.
- Si le montant total calculé est différent du montant de votre logiciel de paie, vous pouvez modifier le montant total à 2 euros près pour une concordance exacte.
- S'il est nécessaire de laisser un commentaire associé à votre déclaration, utilisez la zone commentaire (rattrapage d'oubli de déclaration de cotisation précédente, assiettes très différentes de la période précédente dues à l'emploi de saisonniers...).
- **Ne jamais utiliser cette zone pour indiquer un numéro de mandat, une période de cotisation ou tout autre élément de ce genre.**
- **ATTENTION, toute déclaration validée n'est plus modifiable.**
- La saisie est terminée, cliquez sur le bouton « Valider », acceptez le message de confirmation pour valider la déclaration, ou bien corrigez éventuellement les anomalies signalées (montants négatifs, données non numériques...) et validez à nouveau la déclaration.

CERTIFICAT DE DECLARATION

Centre de Gestion 64 - Télédéclaration des cotisations

Saisie de la déclaration

Collectivité : test
Numéro d'adhérent : 12000
Périodicité : Mensuelle
Période : Janvier 2014 - Date limite : Du 01/01/2014 au 31/01/2014

	ASSIETTE	TAUX (Cotisation obligatoire de 0,80% + additionnelle de 0,50%)	MONTANT COTISATION
Fonctionnaires CNRACL	12250 €	1.30 %	159.25 €
Agents soumis au régime général	4325 €	1.30 %	56.23 €
Cumul d'emplois	0 €	1.30 %	0 €
Le montant total est modifiable avec une tolérance de 2 euros par rapport au total calculé			Total 215.48 €

Commentaire :

Toutes les collectivités affiliées au Centre de Gestion sont concernées.
L'assiette de cotisation correspond aux éléments de rémunération apparaissant sur le bordereau URSSAF au titre de l'assurance maladie.
Les seules exceptions sont les indemnités des élus et les rémunérations versées aux contractuels de droit privé (par exemple, apprentis, contrats d'accompagnement à l'emploi, contrats d'avenir).

© 2008. Le centre des gestions des Pyrénées-Atlantiques - Tous droits réservés.

- Le certificat authentifie la déclaration pour la période en cours. Il reprend les informations de la déclaration et indique le numéro unique qui lui est associé. **Pour identifier votre cotisation, ce numéro doit absolument être reporté dans la zone « Pièces » du mandat.** La liste des numéros uniques associés à chaque déclaration vous a été envoyée dans le courrier de janvier 2014. Vous pouvez aussi retrouver cette liste dans le menu « Calendrier des déclarations ».
- Il est possible d'imprimer cette page en cliquant sur l'icône de l'imprimante.
- A noter : pour les utilisateurs des progiciels COSOLUCE, la télédéclaration peut s'effectuer à partir de Parme et le numéro unique s'intègre automatiquement dans le mandat.

CALENDRIER DES DECLARATIONS

Centre de Gestion 64 - Télédéclaration des cotisations

Consultation du calendrier des déclarations

Collectivité : test
Numéro d'adhérent : 12000
Périodicité : Mensuelle

Calendrier de déclaration des cotisations 2014 :

N° unique	Période	Date d'ouverture de la déclaration	Date de clôture de la déclaration
1200010114	Janvier 2014	01/01/2014	31/01/2014
1200010214	Février 2014	01/02/2014	28/02/2014
1200010314	Mars 2014	01/03/2014	31/03/2014
1200010414	Avril 2014	01/04/2014	30/04/2014
1200010514	Mai 2014	01/05/2014	31/05/2014
1200010614	Juin 2014	01/06/2014	30/06/2014
1200010714	Juillet 2014	01/07/2014	31/07/2014
1200010814	Août 2014	01/08/2014	31/08/2014
1200010914	Septembre 2014	01/09/2014	30/09/2014
1200011014	Octobre 2014	01/10/2014	31/10/2014
1200011114	Novembre 2014	01/11/2014	30/11/2014
1200011214	Décembre 2014	01/12/2014	31/12/2014

© 2008, Le centre des gestions des Pyrénées-Atlantiques - Tous droits réservés.

- Ce tableau permet de connaître les dates d'ouverture et de clôture de chaque déclaration en fonction de votre périodicité. Il vous fournit surtout la liste des numéros uniques associés à chaque déclaration. Pour identifier votre cotisation, ce numéro doit absolument être reporté dans la zone « Pièces » du mandat correspondant au règlement de la cotisation.

HISTORIQUE DES DECLARATIONS

Centre de Gestion 64 - Télédéclaration des cotisations

Consultation de l'historique des déclarations

Collectivité : test
Numéro d'adhérent : 12000
Périodicité : Mensuelle

Cotisations archivées :

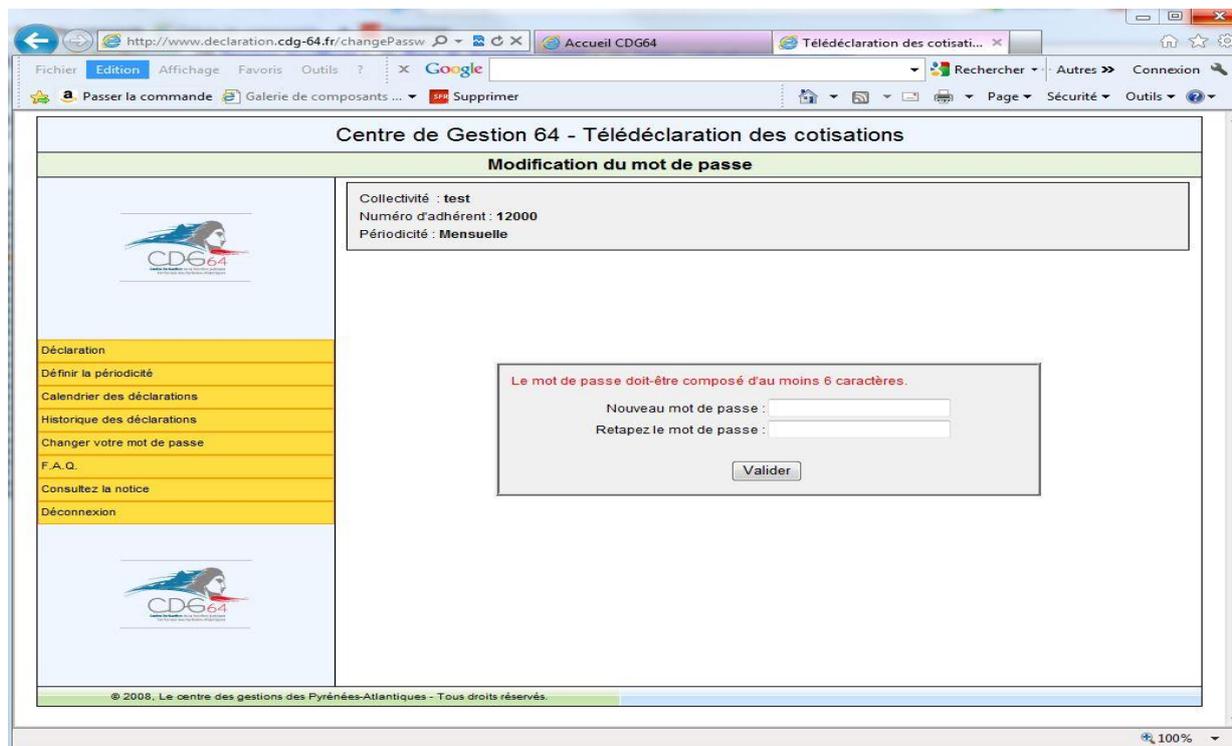
N° unique	Période	Date déclaration	Montant
120011213	Décembre 2013	12/12/2012	193,70 €

© 2008, Le centre des gestions des Pyrénées-Atlantiques - Tous droits réservés.

- Vous retrouvez ici vos déclarations archivées. Si vous cliquez sur le numéro unique associé à une déclaration vous retrouverez le détail de votre déclaration.

• AUTRES FONCTIONNALITES

Changer votre mot de passe



Centre de Gestion 64 - Télédéclaration des cotisations

Modification du mot de passe

Collectivité : test
Numéro d'adhérent : 12000
Périodicité : Mensuelle

Le mot de passe doit être composé d'au moins 6 caractères.

Nouveau mot de passe :

Retapez le mot de passe :

Valider

© 2008, Le centre des gestions des Pyrénées-Atlantiques - Tous droits réservés.

- Pour changer votre mot de passe, saisissez à deux reprises votre nouveau mot de passe puis validez. Le mot de passe est sensible à la casse (majuscule/minuscule). Il doit être composé d'au moins six symboles alphanumériques.

F.A.Q.

- La rubrique Foire Aux Questions reprend les questions les plus fréquemment posées par les utilisateurs et les réponses qui y sont apportées. Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de la déclaration, pensez à la consulter avant de nous contacter.

- La déconnexion vous fait quitter la page en cours pour vous ramener à l'identification de la collectivité. Cette fonctionnalité est pratique si vous gérez plusieurs budgets (commune, CCAS...) car elle vous évite de quitter l'application pour la relancer.

Les points essentiels à retenir

La périodicité de vos déclarations dépend de l'effectif de votre collectivité :

- **1 à 9 agents : déclaration trimestrielle**
- **10 agents et plus : déclaration mensuelle**

Vous devez impérativement faire figurer le numéro unique dans les mandats de paiement des cotisations en respectant les consignes suivantes :

- **le numéro est porté dans la zone « Pièces » de votre mandat**
- **le numéro n'est accompagné d'aucune mention**
- **le numéro ne doit comporter aucun espace séparateur**

Le non-respect de ces éléments pourrait entraîner le rejet du mandat de paiement de votre cotisation

Merci de veillez à télédéclarer avant le 25 du mois en cours.



Coordonnées dédiées à la télédéclaration :
Comptabilité – Tel : 05 59 90 35 73 – Email : teledclaration@cdg-64.fr